



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

illettrisme

Question écrite n° 22483

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc se référant à ses déclarations (5 mai 2003) demande à M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche les perspectives de mise en oeuvre du dédoublement à 10 élèves pour la prochaine rentrée scolaire concernant 2 000 classes de cours préparatoires « les plus difficiles de France », pour favoriser l'apprentissage de la lecture et de l'écriture et prévenir l'illettrisme. Cet objectif ambitieux mérite d'être souligné dans le cadre de l'action du Gouvernement en faveur de l'éducation des jeunes Français.

Texte de la réponse

Outre des mesures pédagogiques, le plan de prévention de l'illettrisme défini par le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche pour la rentrée scolaire 2002 comprend divers volets ; l'un d'entre eux consiste en une expérimentation portant sur des classes de cours préparatoire à effectifs réduits. Durant l'année scolaire 2002-2003, une centaine de classes environ ont été concernées ; elles le seront encore au long de l'année 2003-2004. En plus de ces classes expérimentales, à partir de la rentrée 2003, environ 3 400 classes de CP bénéficieront soit d'allègements d'effectifs (400 classes environ), soit de modalités de renforcement de l'action pédagogique du maître auprès des élèves fragiles ou déjà en difficulté grâce à l'intervention à temps partiel d'un maître supplémentaire (1 500 classes environ) ou d'un assistant d'éducation (1 500 classes au moins). Toutes ces classes sont situées dans des écoles qui accueillent une population plus ou moins défavorisée, vulnérable face aux exigences des apprentissages scolaires, comme en attestent les résultats des années antérieures aux évaluations nationales en CE 2. Le suivi de l'expérimentation dans les 100 premières classes sera poursuivi en 2003-2004 ; il est piloté par un comité scientifique et prévoit, outre des évaluations régulières des acquis des élèves selon des protocoles nationaux, l'observation des pratiques pédagogiques des maîtres par des universitaires et des inspecteurs. L'ensemble des données sera analysé et les résultats rendus publics. Des classes bénéficiant de l'appui d'un maître supplémentaire ou d'un assistant d'éducation (échantillon représentatif d'une centaine de classes dans chaque cas) feront également l'objet d'un suivi. Ainsi pourra-t-on examiner de manière comparative l'intérêt de formules variées dans l'aide précoce aux élèves fragiles à des fins de prévention de l'illettrisme.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22483

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juillet 2003, page 5771

Réponse publiée le : 13 octobre 2003, page 7864